

Monsieur Jacques DUBAY
Président
Communauté de Communes Rhône Crussol
1278 rue Henri Dunant
BP 249
07502 GUILHERAND GRANGES

Affaire suivie par Emilie Lapaix

Annonay, le 22 janvier 2018
Vos réf. : DST/ELX/1490-2017
Nos réf. : MB-GB/AT.2018.03
Dossier suivi par : G. Breton - guillaume.breton@ardeche.cci.fr

Objet : Avis CCI sur le projet de modification simplifiée du PLU de Cornas

Monsieur le Président,

Nous avons bien reçu votre demande d'avis concernant le projet de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Cornas (2 213 habitants) le 3 janvier 2018, et vous en remercions.

Ce projet visant notamment à permettre l'implantation de locaux commerciaux en centralité de Cornas à proximité de la RD 86 et de permettre aux habitants situés zone A de pouvoir faire des extensions ou annexes, nous émettons un **avis favorable**.

Au-delà de cette modification simplifiée communale, nous vous confirmons notre souhait de voir la Communauté de Communes Rhône Crussol réserver l'espace foncier nécessaire :

- pour l'accueil d'entreprises industrielles
- pour la prochaine déviation de la RD 86 jusqu'à Cornas
- et pour le futur troisième pont au nord de Valence et son raccordement à la déviation de la RD 86 afin de terminer le périphérique routier de l'agglomération valentinoise et de limiter les kilomètres supplémentaires, coûteux et polluants vers le pont des Lônes et le pont Mistral.

Restant à votre écoute, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de notre parfaite considération.



Le Directeur Général
Luc VILLARET



Le Président
Jean-Paul POULET